

## Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale

des Industries Electriques et Gazières

## CADEAU DE NAISSANCE ANNÉE 2024

< Pour bénéficier de cette aide, il faut être inscrit à la CMCAS de Thionville le jour de la naissance de l'enfant >

Un bon d'achat d'une valeur de 25 euros sera attribué à l'occasion de chaque naissance d'enfant d'un ouvrant droit (ou d'un couple d'ouvrants droit) sur <u>présentation de l'acte de naissance.</u>

Ce bon a vocation à être utilisé pour offrir un cadeau à l'enfant de la part de la CMCAS de Thionville.

La demande est à faire au plus tard avant le 31 décembre pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> octobre et avant le 31 mars de l'année prochaine pour les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre.

Ouvrant Droit*			
Nom : Pr	rénom :		
Adresse :			
ail : Téléphone :			
NIA:		SLV	
* L'Ouvrant Droit doit être bénéficiaire de la <u>CMCAS de Thionville</u> le jour de la naissance de l'enfant		☐ 01 – Thionville ☐ 02 – Cattenom ☐ 03 – Joeuf ☐ 04 – Réhon	
Bénéficiaire			
Prénom de l'enfant :	nom de l'enfant :		
Je souhaite retirer mon chèque :			
☐ Retirer mon chèque à la CMCAS (29 rue Laydecker à Thionville)			
☐ Retirer mon chèque à la SLVie de Cattenom			
☐ Envoi postal (envoi simple à mes risques et périls en cas de perte)			
	Signature de l'ouvrant-dro	it :	

NB : L'année de la naissance, ce cadeau se substitue à l'arbre de Noël auquel l'enfant aura accès dès l'année suivante.